

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du mercredi 13 avril 2022

À l'ouverture de la séance, dix-huit membres du conseil de l'Institut étaient présents ou représentés et cinq procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par la Rectrice de l'académie de Dijon

Monsieur Norbert PERROT
Monsieur Jean-Luc PERNETTE – procuration à madame Isabelle MAGNIN
Madame Céline NOTEBAERT
Monsieur Cédric PETITJEAN
Madame Isabelle MAGNIN

1

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne

Madame Audrey BENTZ – procuration à monsieur Julien MUGNIER
Monsieur Jean-François GIRET
Madame Sophie MORLAIX
Monsieur Julien MUGNIER
Madame Emmanuelle PUCÉAT (départ à 15h30) – procuration à madame Sophie MORLAIX
Monsieur Thierry HOHL

Membres élus

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Madame Sandrine GARCIA

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN – procuration à madame Séverine DELEPIERRE
Madame Séverine DELEPIERRE

et souligne tout l'intérêt qu'il porte à ses nouvelles missions qui ne lui sont pas inconnues ayant déjà été doyen et vice-président d'une université.

Monsieur Norbert PERROT informe les membres du conseil avoir transmis un message à madame Nathalie ALBERT-MORETTI pour lui souhaiter bonne continuation dans ses nouvelles fonctions en son nom et également au nom du conseil de l'Institut.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du vendredi 26 novembre 2021 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

2 – Auto-évaluation HCÉRES des formations dispensées par les départements INSPÉ Denis Diderot et sciences de l'éducation

Madame Elsa LANG RIPERT salue le travail accompli par les équipes des deux départements concernés et par les équipes administratives au sens large. Le département MEEF ayant été accrédité l'année dernière pour la réforme, ne participe pas à cette auto-évaluation.

Madame Géraldine FARGES prend la parole pour la présentation de l'auto-évaluation du département des sciences de l'éducation. Elle précise que l'auto-évaluation porte sur la licence des sciences de l'éducation (licence EFEC) et la mention de master Éducation et Formation, qui comprend différents parcours (conseiller consultant responsable formation (CCRF), pilotage et évaluation des systèmes éducatifs (PESE) et expertise sociologique et économique en éducation (ESE)).

3

Elle détaille ensuite les diverses tâches qui ont dû être menées à bien :

- réunir des données de caractérisation depuis 2018 (nombre d'étudiants, d'enseignants, leurs statuts, les capacités d'accueil ...) ;
- s'autopositionner sur trente-six indicateurs (par exemple, indiquer sur un barème de 1 à 5 si la formation s'inscrit dans les ambitions, les orientations pédagogiques et les priorités thématiques de l'établissement) tout en justifiant les réponses apportées ;
- produire une analyse de données quantitatives sur 69 nouveaux indicateurs se basant sur une à trois années.

Suite à ce travail, la directrice du département des sciences de l'éducation a pu identifier quelques points forts et également quelques axes d'amélioration.

Concernant la licence EFEC, elle met en exergue des qualités importantes d'attractivité. De plus, cette formation est pluridisciplinaire et ouverte à l'enseignement à distance. Et depuis la dernière auto-évaluation HCÉRES datant de 2017, la dimension professionnalisante a été développée de manière significative.

Elle remarque cependant que l'accueil d'enseignants et d'étudiants étrangers doit être intégré aux axes d'amélioration. De même, une réflexion doit être menée pour assurer un meilleur suivi des étudiants après leur passage dans la licence EFEC car il s'agit d'un indicateur souvent questionné.

Concernant la mention de master Éducation et Formation, madame Géraldine FARGES met en évidence la diversité et la complémentarité de ces parcours ce qui permet, en répondant aux besoins socio-économiques du territoire, d'offrir une bonne insertion professionnelle aux étudiants. Ce master est également internationalisé. Deux de ces parcours étant ouverts intégralement à distance, ils font l'objet

d'une forte demande au niveau international. Des démarches ont été entreprises afin que les contenus soient aussi disponibles en anglais.

Pour les axes d'amélioration qui ont pu être pointés dans le rapport, les partenariats académiques locaux comme les mutualisations de cours avec d'autres masters de l'UB pourraient être renforcés. Le master s'appuie également peu sur les dispositifs d'excellence du fait que ces derniers s'inscrivent essentiellement dans le premier cycle à l'UBFC.

Madame Véronique PARISOT prend la parole pour présenter les points faibles et les points forts qui ont été dévoilés lors de l'auto-évaluation du département Denis Diderot. Au préalable, elle rappelle qu'en plus des masters relevant des sciences de l'éducation (CCRF et PESE), deux autres mentions sont enseignées au sein de l'institut Diderot : culture et communication – projects in international and european cultural engineering (PIECE) et direction des projets ou établissements culturels (DPEC).

Concernant la forme des documents à compléter, madame Véronique PARISOT fait part de son étonnement car il s'agissait principalement de tableaux limitant les réponses à cinq-cents caractères maximum.

Elle indique également que la transposition des matières enseignées avec les blocs de compétences proposés s'est avérée compliquée, d'autant plus que pour les deux mentions comprenant le terme « culture » aucune compétence ne correspondait à la culture stricto-sensu.

Le principal point faible identifié est paradoxalement le faible adossement à la recherche de ces formations. La pluralité de l'équipe pédagogique apparaît également comme une difficulté dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des étudiants par les unités de recherche. Une réflexion sur ce thème devra être menée.

Madame Véronique Parisot relève comme premier point fort le positionnement à l'international du département Diderot avec une part conséquente des cours en anglais et des liens privilégiés avec 16 universités partenaires. Puis, elle souligne la qualité du maillage avec les structures culturelles en Bourgogne Franche-Comté qui permet une excellente insertion dans le monde socio-économique local.

4

La directrice de l'INSPE et le président du conseil remercient l'ensemble des équipes enseignantes et administratives qui ont participé à ce travail d'auto-évaluation et les félicitent d'avoir pu en dégager des éléments susceptibles de faire évoluer positivement les formations.

3 – Questions relatives à la formation

a. Affectation géographique 1^{er} degré – modalités d'affectation en M1 MEEF

La directrice du département MEEF prend la parole pour énumérer les changements apportés :

- le test d'admission sera dématérialisé et organisé à distance via la plateforme eCandidat. D'une durée d'une heure, il consistera à vérifier les connaissances des étudiants en français, mathématiques, histoire-géographie, éducation morale et civique, anglais, sciences, arts et culture générale en lien avec le système éducatif. Des critères sont définis pour départager les ex-aequo (temps de composition, moyenne en mathématiques et en français et la moyenne obtenue aux deux premières années dans l'enseignement supérieur) ;
- les affectations géographiques sont proposées selon les 2 deux critères suivants à savoir vœu numéro un formulé puis classement du candidat. La priorité est donnée au vœu numéro un jusqu'à ce que la capacité d'accueil de chaque site soit atteinte et ce, quel que soit le classement du candidat.

Concernant la liste d'attente, les affectations sont proposées par ordre de classement au test et au fur et à mesure qu'une place se libère (en raison du désistement, de l'absence de réponse ou du refus d'un

candidat) ; Pour terminer, madame Lucie CORBIN précise que le délai de réflexion pour une proposition d'affectation passe de 7 jours à 3 jours.

Les modalités d'affectation sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

b. Modification de la fiche filière ESE – demande d'application de la non compensation

La parole est laissée à madame Sandrine GARCIA. Elle précise que cette demande porte sur les unités d'enseignement concernant la méthodologie, la sociologie et l'économie de l'éducation qui sont les matières centrales de ce master. Elle justifie cette non compensation par un enjeu de professionnalisation des étudiants qui doivent s'investir suffisamment dans ces matières afin de pouvoir être proposés à des partenaires pour des stages sans crainte de retours négatifs.

Madame Sophie MORLAIX atteste que des non compensations appliquées en première année de master trouvent tout leur intérêt avec l'absence de sélection à l'entrée en seconde année de deuxième cycle.

La modification de la fiche filière du master expertise sociologique et économique en éducation (ESE) est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

c. Modification de la fiche filière PIF, 2A2P – précision des modalités d'accès

Madame Lucie CORBIN expose cette demande de modification. Il s'agit de préciser sur la fiche filière que ces formations, initialement prévues en formation continue, ne sont ouvertes de plein droit qu'aux enseignants titulaires afin de limiter les candidatures des fonctionnaires stagiaires.

5

Monsieur Jean-François GIRET prend la parole afin d'insister sur le fait que ces formations doivent rester à destination des personnes qui exercent et qui ne sont plus dans une phase de formation initiale.

La modification de la fiche filière des masters pratiques et ingénierie de formation (PIF) et accompagnement et analyse des pratiques professionnelles (2A2P) est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

d. Modalités d'évaluation MEEF 1^{er} degré et MEEF 2nd degré

Madame LUCIE CORBIN explique aux membres du conseil, en présentant les documents relatifs aux modalités d'évaluation MEEF 1^{er} et 2nd degré, que la volonté était d'être le plus clair et complet possible pour les étudiants. Ainsi les 9 compétences attendues en fin de formation sont rappelées. Les niveaux d'acquisition, les différentes tâches et le suivi individualisé sont explicités.

Madame Elsa LANG RIPERT indique que ces modalités d'évaluation sont la finalisation de la maquette par compétences votée en 2021.

Monsieur Jean-François GIRET questionne la directrice du département MEEF sur une possible contradiction entre une formation par compétences et des concours pour lesquels les étudiants seront notés. Madame Lucie CORBIN mentionne que les préparations aux concours sont notées à titre informatif tout en déterminant les compétences acquises.

Monsieur Philippe CLAUS, qui vient de participer à un congrès au Liban, fait part de l'intérêt qu'a suscité le travail effectué sur l'évaluation par compétences par l'INSPE de Bourgogne.

Madame Elsa LANG RIPERT souligne que l'INSPE a déjà été sollicité à plusieurs reprises pour le travail accompli sur les évaluations par compétences.

Les modalités d'évaluation MEEF 1^{er} et 2nd degré sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

e. Calendrier universitaire rentrée 2022

Le calendrier universitaire, calé sur le calendrier de l'uB, est soumis au vote des membres du Conseil de l'institut, qui l'adoptent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4 – Point d'information relatif au dialogue d'objectifs et de moyens (DOM)

La directrice de l'INSPE détaille le calendrier des différentes phases du dialogue d'objectifs et de moyens qui se clôturera par la notification de l'arbitrage final prévue le 11 juillet.

Pour le volet financier, monsieur Émeric DAIAN prend la parole pour rappeler que la dotation de l'INSPE se compose cette année de 360 000 euros de crédits de fonctionnement et de 364 902 euros de crédits liés au patrimoine. Il porte à la connaissance du conseil que face à l'envolée des prix de l'énergie, l'INSPE a alerté la gouvernance de l'université. Le coût a été chiffré à 138 800 euros pour 2023.

Il évoque ensuite l'incertitude due à la crise sanitaire sur les recettes liées à la restauration, l'hébergement et la location de salles.

Les problèmes de vétusté de certains bâtiments pourraient contraindre à engager certains travaux. Si l'INSPE continuera à contribuer à des travaux d'aménagement, il ne pourra pas financer des travaux importants. Pour ce dernier point, le travail de recensement avec les sites délocalisés est en cours de finalisation.

Madame Emmanuelle PUCÉAT apporte comme information complémentaire le coût de la flambée des prix de l'énergie sur le budget de l'université. Celui-ci pourrait s'élever à plus de deux millions d'euros.

Madame Elsa LANG RIPERT rappelle que l'INSPE, du fait du déploiement des sites sur l'ensemble du territoire, est particulièrement impacté par la hausse des tarifs de l'énergie et que le site de Dumont, bien que situé à Dijon, soit bien pris en compte.

Monsieur le recteur d'académie indique que le coût supplémentaire pour l'ensemble des lycées de la région a été estimé à cinquante millions d'euros.

Pour le volet relatif à la charge d'enseignement, madame Chantal CLERC commence par présenter un bilan quasi-définitif pour l'année 2021-2022. Un différentiel de presque 900 heures apparaît en raison de la mise en œuvre de la réforme.

Pour l'année 2022-2023, la prise en charge de la formation des nouveaux fonctionnaires stagiaires se traduira par une augmentation de la charge d'enseignement. Un écart de 2 577 heures par rapport à la consommation de cette année est à prévoir.

Suite à l'intervention de monsieur Thierry HOHL concernant la prise en charge des fonctionnaires stagiaires, la directrice de l'INSPE précise que le ministère s'est engagé à verser huit millions pour le dernier trimestre de 2022, puis vingt-cinq millions par an, nationalement, et selon les effectifs de FSTG, pour permettre le

financement de cette troisième année de formation. Il demeure pour la rentrée prochaine le problème du recrutement des personnes pour assurer ces formations.

Pour le volet **ressources humaines concernant les enseignants et les enseignants chercheurs**, la directrice de l'INSPE rappelle le nombre de postes gelés par département : 4 au département Diderot, 8 au département MEEF et 1 en sciences de l'éducation. Elle précise que sur les 16 postes vacants, 12 sont actuellement utilisés pour des AFA et des contractuels.

Elle mentionne ensuite les besoins de postes statutaires pour la rentrée 2023 :

- un professeur des universités et un maître de conférence en 70^e section dans le département des sciences de l'éducation ;
- un maître de conférence en philosophie (17^e), un maître de conférence en littérature (9^e) et un professeur agrégé en lettres pour le département MEEF ;
- un professeur des universités en histoire et anthropologie du patrimoine (20^e/22^e) pour le département Denis Diderot.

Pour la rentrée 2022, madame Elsa LANG RIPERT évoque les différents besoins en contractuels (un demi-poste pour les sciences de l'éducation, deux demi-postes pour le département MEEF et un quart de poste pour l'institut Diderot), en ATER (un à trois postes selon la confirmation des départs d'enseignants) et en PAST (3 demandes pour le département Diderot avec deux renouvellements et une création).

Madame Géraldine FARGES prend la parole pour signaler que le nombre d'enseignants chercheurs est un critère pour l'auto-évaluation HCÉRES. Ainsi le rapport entre leur nombre et le volume d'heures d'enseignement apparaît comme défavorable pour les départements Denis Diderot et de sciences de l'éducation.

7

Pour le volet **ressources humaines concernant les BIATSS**, madame Chantal CLERC précise que l'objectif reste la stabilisation des équipes en raison de la part importante de personnels en CDD et en premier lieu dans le service de scolarité.

Elle liste les demandes de publication de concours par ordre de priorité :

- un adjoint administratif en externe pour pourvoir un poste du service formation et atteindre ainsi un pourcentage de titulaire de 50 % ;
- un technicien de recherche et de formation en interne pour le centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE) ;
- un adjoint administratif en externe ou en interne pour pourvoir le poste sur le site de Chalon sur Saône ;
- un adjoint technique de recherche et de formation – BAP G (logistique) pour le site de Mâcon ;
- un ingénieur de recherche pour le CIPE.

5 – Point financier : bourses pour les stages à l'étranger

La responsable administrative de l'INSPE dévoile la répartition de l'enveloppe destinée à contribuer aux frais de stage à l'étranger des étudiants de master MEEF pour un montant de 7 700 euros.

Cette répartition est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

6 – Approbation de conventions

Madame Chantal CLERC et messieurs Jean-François GIRET et Émeric DAIAN portent à la connaissance du conseil les sept conventions suivantes :

- une convention, sans impact financier, pour réaliser une post-enquête qualitative d'une action menée par l'INED et l'INSEE ;
- une recette d'un montant de 23 200 €. Il s'agit du versement du solde prévu dans une convention de prestation de services passée entre l'agence nationale de la recherche (ANR) et l'IREDU ayant pour objet le « développement d'une méthode d'étude de l'impact des laboratoires d'excellence et initiatives d'excellence en formations innovantes ». Les deux premiers versements ont été approuvés lors des conseils de l'institut en date du 11 janvier 2021 et du 27 avril 2021 ;
- une convention de mise à disposition de locaux avec la ville d'Auxerre, à compter de la rentrée 2022, pour le conservatoire à rayonnement départemental. En contrepartie, la municipalité s'acquittera d'une participation aux charges ;
- le 27^e avenant à la convention d'agrément du restaurant de l'INSPE de Nevers par le CROUS qui prévoit le paiement d'une subvention de 3 515 euros pour les 1 983 repas servis aux étudiants sur la période de juillet 2020 – juin 2021 ;
- une convention d'exploitation de deux appareils de distribution automatique de boissons et de denrées alimentaires qui se situent sur le site INSPE de Dumont ;
- le 2^e avenant à la convention portant sur la participation aux frais de fonctionnement du réseau des INSPE qui détermine la cotisation annuelle pour 2022 à hauteur de 3 000 euros ;
- le 1^{er} avenant à la convention de partenariat entre l'université de Bourgogne, le rectorat, CANOPÉ et la Mission Laïque Française qui prévoit, dans le cadre de l'accueil d'étudiants de M1 MEEF de l'INSPE en stage d'observation dans des classes à l'étranger, la prise en charge par le rectorat de l'indemnisation des professeurs désignés comme tuteurs dans les conventions de stage établies entre l'INSPE et les établissements de la MLF.

8

Ces conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

En l'absence de questions diverses, monsieur Jean-François GIRET informe les membres du conseil de l'Institut que l'IREDU va participer à l'évaluation du projet de cité éducative de la ville de Nevers. Il précise que la convention est en cours d'élaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 15h45.

Le Président du conseil de l'institut

Norbert PERROT

